

Plan pour les aidant-e-s : un premier pas important mais insuffisant



Le plan de « mobilisation et de soutien » en faveur des aidant-e-s a été dévoilé ce mercredi par Sophie Cluzel, secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées. Il comporte 17 mesures financées par une enveloppe de 400 millions d'euros. Les associations saluent une reconnaissance précieuse du statut d'aidant-e, mais déplorent l'insuffisance des mesures.

En France, entre 8 et 11 millions de personnes soutiennent au quotidien un parent, un enfant ou un proche en situation de dépendance. Un statut qui a des conséquences , notamment sur la santé des aidant-e-s, alors que les solutions de répit se font rares.

Actuellement, les aidant-e-s peuvent prendre un congé non rémunéré pour s'occuper de leur proche pendant trois mois maximum, fractionnables. Peu de personnes y ont eu recours compte tenu de son coût. Un « droit au répit », une aide de 500 euros, est également proposée depuis la loi d'adaptation de la société au vieillissement votée en 2015 — mais uniquement aux proches aidants des personnes âgées.

Un premier plan aidant-e-s avec des solutions d'accompagnement et de répit

Le plan de « mobilisation et de soutien » élaboré par Agnès Buzyn, ministre de la santé, et Sophie Cluzel, secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées, dévoilé ce 23 octobre, était donc très attendu. Il affiche

[Visualiser l'article](#)

six priorités, financées par une enveloppe de 400 millions d'euros (dont 105 millions d'euros pour le répit) pour la période 2020-2022.

En 2020, le congé proche aidant sera indemnisé à hauteur de 43,52 euros par jour pour une personne en couple, et 52 euros pour une personne isolée. Il sera pris en compte dans le calcul des allocations chômage et celui des droits à la retraite. Une « plateforme de répit » doit également voir le jour pour proposer une place dans une maison de répit au proche dépendant ou encore la possibilité de faire venir à domicile un professionnel.

Les personnels de l'Éducation nationale seront sensibilisés aux problématiques des jeunes aidants et un aménagement des rythmes d'étude leur sera proposé. Autres mesures phares, le plan comporte un numéro téléphonique national de soutien, une plateforme numérique d'information « Je réponds aux aidants » et des lieux « labellisés » pour accueillir et orienter vers un accompagnement.

Un plan salué mais insuffisant pour les associations

Ce plan a été salué par les associations, qui ont noté une avancée majeure pour les aidant-e-s, au statut enfin reconnu par le gouvernement. Elles n'ont toutefois pas goûté toutes les mesures, notant des insuffisances. Le collectif *Je t'Aide*, à l'origine d'une pétition demandant notamment la reconnaissance du statut d'aidant-e-s, a ainsi demandé à ce que le gouvernement « approfondisse » le sujet des retraites, nombre d'aidant-e-s étant forcé-e-s d'arrêter de travailler et ne cotisant donc plus. *Olivier Morice*, le *délégué général* de l'association, a par ailleurs déploré le montant de l'indemnisation du congé aidant : « *C'est un premier pas symbolique très intéressant mais avec 40 euros par jour ouvré sur un mois vous êtes en dessous du seuil de pauvreté. C'est très insuffisant et très loin des besoins.* »

Pascal Jannot, président fondateur de l'association *la Maison des aidants*, a également réagi à la durée de ce congé auprès de *Libération* : « *C'est mieux que rien, mais ça reste dérisoire au vu de ce qu'est l'aidance : une vie entière auprès d'un enfant handicapé, au moins quatre à cinq ans pour un proche âgé* ». Les mesures consacrées aux jeunes aidants demanderont quant à elles d'engager « *les moyens nécessaires* », a averti *Françoise Ellien*, présidente de l'Association *Jeunes Aidants Ensemble (Jade)*. Affaire à suivre, donc : un comité de suivi, présidé par *Agnès Buzyn* et *Sophie Cluzel*, se réunira deux fois par an pour « *suivre la mise en œuvre et l'impact des mesures* », ainsi pour en proposer des nouvelles.